Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
Hebdos régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean + liste télécopieur

COMMUNIQUÉ

Projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Saguenay, arrondissement de Jonquière

Du 28 octobre au 12 décembre : consultation du dossier et possibilité de requérir une audience publique

Québec, le 28 octobre 2003 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 28 octobre, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au *projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Saguenay, arrondissement de Jonquière, par le Groupe Alcan Métal primaire*. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute aujourd'hui, le 28 octobre, et se terminera le 12 décembre 2003.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, le ministre pourrait donner au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet. Une commission du BAPE serait alors formée par le président du BAPE pour mener à terme le mandat d'enquête et d'audience publique.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Jonquière, succursale Arvida, 2850 Place Davis ;
- Bibliothèque publique de Chicoutimi, 155, rue Racine Est.

Veuillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard **le 12 décembre 2003**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : (418) 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : (418) 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

LE PROJET

Le promoteur, Alcan Groupe Métal primaire, propose de construire une usine de traitement de la brasque usée à Jonquière. La brasque usée, qui est considérée comme une matière résiduelle dangereuse, constitue le revêtement protecteur des cuves d'électrolyse utilisées pour la production de l'aluminium. L'usine serait située à l'intérieur du Complexe industriel de Jonquière, à l'emplacement actuel du bâtiment 311, sur un site d'une superficie totale de 8 235 m^2. Elle aurait une capacité annuelle maximale de 80 000 tonnes de brasque usée et serait approvisionnée par les six alumineries d'Alcan au Québec, de ses inventaires de brasque entreposée à Jonquière, d'autres alumineries du Québec ainsi que d'usines d'Alcan hors Québec. Le traitement de la brasque usée se ferait à partir d'un procédé hydrométallurgique qui permet de la transformer en produits pouvant éventuellement être utilisés comme matière première dans différentes industries. La brasque usée serait transportée dans des conteneurs par train ou par camion, jusqu'à la future usine.

Le projet comprend également un site d'entreposage du résidu (solide composé de carbones et d'inertes) résultant du traitement de la brasque usée. Ce sous-produit pourrait être éventuellement valorisé, sinon l'aire d'entreposage se transformerait en site d'enfouissement. Le site d'entreposage, aménagé à proximité de l'entrepôt actuel de la brasque usée, aurait une capacité d'entreposage pour une période de 5 ans, à raison de 65 000 tonnes de carbones et d'inertes par année. Ces derniers y seraient acheminés de façon intensive, deux fois par année, à l'automne et au printemps.

Le promoteur prévoit débuter les travaux de construction de l'usine dès l'obtention des autorisations gouvernementales. Ces travaux s'échelonneraient sur une période d'environ 24 mois. Le coût du projet est estimé à 150 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, en ce qui a trait aux impacts relatifs à l'exploitation de l'usine, des émissions atmosphériques de substances tel que l'ammoniac, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et le monoxyde de carbone pourraient modifier la qualité de l'air. Comme mesures d'atténuation, le promoteur prévoit, entre autres, l'installation de dépoussiéreurs et de brûleurs à combustion étagée lors de la construction de l'usine. Quant aux impacts relatifs au transport de la brasque usée qui serait acheminée vers l'usine à l'intérieur de conteneurs étanches et ventilés spécialement conçus pour la brasque usée, principalement par chemin de fer, l'éventualité d'un déversement accidentel pourrait affecter le milieu naturel. Afin d'atténuer cet éventuel impact, le promoteur prévoit, entre autres, l'utilisation de transporteurs autorisés pour le transport de matières dangereuses.

Toujours selon le promoteur, en ce qui concerne les répercussions sur le milieu sonore, l'aménagement et l'exploitation du site d'entreposage, ainsi que l'ensemble du transport relatif à ces deux activités entraîneraient des impacts faibles pour les plus proches résidences du chemin de la Réserve. Il propose comme mesure d'atténuation pour le secteur localisé dans un rayon de 300 mètres de la limite du site d'entreposage, la mise en place d'une plantation arbustive. Quant aux impacts sur le milieu visuel, l'aménagement du site d'entreposage modifierait le paysage pour, entre autres, les résidences bordant le chemin de la Réserve. Comme mesure d'atténuation, le promoteur compte implanter un écran visuel qui masquerait la présence du site et ce, seulement lorsque la décision de transformer le site d'entreposage en site d'enfouissement serait prise.

Enfin, en ce qui a trait aux répercussions positives, selon le promoteur, le projet entraînerait des retombées économiques annuelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean de l'ordre de 5,8 millions de dollars en terme de salaires.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca

– 30 –

Source : Rosemary Al-Hayek,
Conseillère en communication